



Renouvellement du titre de séjour

Par **uodnak**, le **11/02/2009** à **13:29**

Bonjour,rnvoilà mon cas:rne suis venu en france au mois de mai 2008 pour effectuer un stage de master2 de 1 an. Ce stage va bientôt se terminer mai 2009 et la carte de séjour expire à cette date.rnVoulant continuer mon doctorat après et sachant que les inscription ne se font que septembre prochain comment est ce que je peux renouveler ma carte séjour étudiant en attendant le mois de septembre?.rnMerci

Par **lalla**, le **11/02/2009** à **18:28**

bonjour,rnnormalement, si vous avez un certificat de scolarité, il est valable jusqu'en septembre, donc vous pouvez demander le renouvellement de votre séjour avec le certificat de scolarité, car vous pourrez avoir à passer des rattrapages en septembre.rnbon courage.

Par **jeetendra**, le **11/02/2009** à **19:40**

bonsoir, déposez une demande de renouvellement de titre de séjour étudiant deux mois avant expiration, la préfecture vous remettra en principe un récépissé prolongeant votre séjour de trois mois en attendant qu'il se prononce sur votre demande, courage à vous, cordialement